

COMMUNE NOUVELLE

# ABOUTISSEMENT DE LA RÉFLEXION AUTOUR DU PROJET DE FUSION DES 4 COMMUNES

**E**n toute liberté et en toute responsabilité, nous avons décidé de ne pas nous engager dans la création d'une commune nouvelle. Cette décision intervient au terme d'une longue réflexion, riche et utile, qui nous a permis de discerner de l'opportunité et des risques pour L'Étang-la-Ville d'une telle création.

## Pourquoi cette étude avait-elle été lancée ?

La commune est confrontée à des défis majeurs dans un contexte de perte de marges de manœuvre financières et fiscales.

Il s'agit avant tout de :

- Préserver notre cadre de vie et son environnement
- Gagner en efficacité et en représentativité auprès des partenaires publics et privés
- Simplifier l'organisation administrative
- Améliorer la qualité des services publics
- Réduire les dépenses publiques

Ce regroupement pouvait être un moyen d'y parvenir.

## Pourquoi avoir étudié l'éventuelle fusion des seules communes de Mareil-Marly, Fourqueux, Saint-Germain-en-Laye et L'Étang-la-Ville ?

Nous partageons avec ces trois communes, comme avec d'autres d'ailleurs, un passé historique, un bassin de vie, d'emplois et surtout **une volonté exprimée par ces seules 4 communes**, d'étudier un regroupement.

De plus, ce nouveau périmètre communal qu'auraient constitué ensemble L'Étang-la-Ville, Mareil-Marly, Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye n'interférait en rien sur **les habitudes de vie des administrés et sur leurs différents bassins de vie multiples en Région Ile-de-France.**

## Alors, pourquoi cette décision de ne pas s'engager dans cette fusion ?

- **Le dévoiement du concept même de commune nouvelle.**

Nous rappelons que la commune nouvelle est le dispositif d'intégration le plus

avancé. **Or, nombreux sont les habitants, acteurs de la vie locale, opposants ou soutiens du projet, qui se sont prononcés en faveur d'un maintien d'une forme de gouvernance locale ou de proximité.**

Il en a résulté un montage complexe, voire technocratique, tentant de maintenir, en fait, une très forte "individualisation des territoires". Cette position ambiguë, et de façon paradoxale, ne représente pas l'idée qui doit prévaloir dans la création d'une commune nouvelle et des économies subséquentes. **En effet, une commune nouvelle est une collectivité à part entière qui intègre dans sa gestion et sa politique tous ses administrés et tous ses quartiers.** Le projet de charte de gouvernance (que vous pouvez retrouver sur le site de L'Étang-la-Ville) ne répond donc pas à cet objectif.

- **Un risque trop grand au regard de la loi SRU.**

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain modifiée impose à L'Étang-la-Ville 25% de logements sociaux sur son territoire d'ici 2025, sous peine de sanctions.

Notre volonté a toujours été de concilier le respect de ces objectifs avec les intérêts de la commune et de ses habitants en termes de cadre de vie et de protection de l'environnement.

Nous développons depuis plusieurs années une politique volontariste et équilibrée de production de logements, grâce notamment à l'adaptation de notre PLU. Plusieurs

programmes immobiliers ont vu le jour ou sont en cours de réalisation. Le projet du Clos des Vignes, dont la construction va démarrer, élaboré en concertation avec les habitants et les riverains, n'a fait l'objet d'aucun recours contentieux.

A l'image de ce projet, nous estimons que **la poursuite des objectifs fixés par la loi SRU doit se faire sans précipitation, de manière très mesurée selon notre capacité à accueillir de nouveaux habitants, à accompagner l'évolution de nos équipements et infrastructures tout en protégeant notre environnement.** Equation déjà difficile à poser compte tenu de notre situation géographique et topographique.

Le concept de commune nouvelle tel que nous l'envisageons aurait pu apporter des solutions concrètes d'harmonisation et de développement d'une politique d'habitat respectueuse des spécificités de chaque partie de territoire.

**Là où nous aurions souhaité que l'identité et les spécificités de chaque commune soient prises en compte et que soient reconnus les efforts entrepris, il a été préféré de retenir un taux identique de logements sociaux à chacun des villages.**

Certes, la fusion à quatre dont Saint-Germain-en-Laye, nous aurait donné globalement, une plus grande capacité à atteindre les objectifs imposés par la loi (notons par projection que le taux de logements sociaux est estimé au 01/01/21 à 9,4% pour L'Étang-la-Ville en tant que commune isolée, 13% à trois communes



### DETTE DU SIDRU

Ce syndicat intercommunal compétent dans le traitement des déchets ménagers, peut maintenant envisager son avenir avec sérénité, avec un endettement renégocié et supportable au regard de la valeur de l'actif que constitue l'usine Azalys, et au bénéfice des ressources provenant de la facturation de l'incinération.

En effet, cet endettement sera entièrement à taux fixe et libellé entièrement en euros. A partir de fin 2018, l'usine Azalys sera la pleine propriété du syndicat, et son contrat d'exploitation aura été renouvelé pour une période de 7 ou 9 ans. Les craintes légitimes des communes non membres du SIDRU n'ont plus lieu d'être, la situation financière du SIDRU évolue positivement, en ligne avec les prévisions du syndicat.

A noter que la commune nouvelle n'amplifiait nullement les risques financiers évoqués ici ou là, car, ces derniers, bien réels, touchent déjà nos communes par le biais de la communauté d'agglomération et du transfert de la compétence ordures ménagères.



sans Saint-Germain-en-Laye et à 21.6% à quatre communes) et aurait permis à court terme de réduire la pression sur les objectifs SRU.

**Mais dans le cadre du projet communal, alors même qu'il accorde une place centrale à l'habitat et au cadre de vie, la commune nouvelle aurait incité les trois villages à tendre vers 20% de logements sociaux d'ici 2025 sur chacun de leurs territoires. Cela aurait toujours constitué pour L'Étang-la-Ville une contrainte forte, non atteignable sans mettre en danger nos équilibres fondamentaux.**

### RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

L'enquête réalisée cet été sous la forme d'un questionnaire n'a recueilli à L'Étang-la-Ville que très peu de réponses (224 au total), très majoritairement défavorables au projet de commune nouvelle. Les résultats seront publiés sous peu sur le site internet de la commune.



En effet, la ville de L'Étang-la-Ville ne peut s'engager au-delà d'un taux de réalisation de logements sociaux à 12,5% compte-tenu de sa topographie, du foncier disponible, de son organisation urbanistique, de la forte présence du domaine forestier sur ses limites géographiques, de ses limites en termes d'infrastructures et d'équipements. Restant seule, L'Étang-la-Ville devra toutefois continuer à faire face à ses obligations et notre indépendance comporte bien d'autres risques.

En l'état actuel du dispositif établi par la loi, un constat de carence dès 2021 impliquera une majoration du prélèvement SRU, la possibilité de reprise par le Préfet de la délivrance des autorisations d'urbanisme, se substituant au maire, la reprise du DPU pour la réalisation de logements sociaux, la reprise de contingents d'attribution de logements sociaux, soit la perte de la maîtrise de notre politique d'urbanisme.

Alors, que devons-nous plutôt craindre dans la gestion du dossier SRU ? Les décideurs de la Commune Nouvelle ou l'État et ses services ?

### • Contexte de l'étude.

Ajoutons enfin, même si c'est indépendant de notre décision, que la conduite de cette étude a été particulièrement difficile, les opposants à cette réflexion ayant largement contribué à une certaine forme de désinformation par méconnaissance ou par stratégie. **C'est l'idée même d'une réflexion sur la commune nouvelle qui a été rejetée**, ne facilitant pas l'émergence d'échanges constructifs.

### Quel est le bilan de l'étude ?

**Cette étude a sans aucun doute confirmé que nous vivons sur un territoire de belle qualité mais fragile** qu'il nous faut préserver par des mesures de protection (PLU) comme nous l'avons toujours fait.

L'étude a également confirmé le fait qu'à **plus de 50 000 habitants, la commune nouvelle permettait une meilleure prise en compte de nos problématiques**, telles que la gestion des inondations et l'amélioration de nos transports, une meilleure écoute vis-à-vis des partenaires institutionnels que sont la communauté d'agglomération, le Département, la Région, l'État et l'ONF, la SNCF, Ile-de-France Mobilités...

Différents portraits thématiques ont été étudiés, analysés, comparés, rapprochés (finances, enfance et jeunesse, action sociale, culture, habitat...) et ont été riches en enseignements.

Ces études ont aussi permis de mettre en lumière la gestion responsable et sérieuse de notre commune.

**Elles ont montré que notre action en direction de l'enfance et de la jeunesse était très développée et s'accompagnait d'une politique tarifaire très avantageuse, en particulier pour les familles à bas revenus.**

Précisons qu'un rapprochement des quatre communes nous aurait permis de développer l'offre en matière d'action sociale à destination principalement des seniors ou de la petite enfance en bénéficiant notamment du Relais d'Assistantes Maternelles (déjà existant à Saint-Germain-en-Laye) et d'une gestion continue des services. En termes de sécurité, le déploiement d'un système de vidéo-protection sur les trois villages était une des actions qui aurait pu être menées dès 2019, avec la création d'une nouvelle brigade de police municipale.

**De manière générale, un rapprochement de communes permet, a priori, de réaliser dans de multiples domaines une plus-value de compétences en matière**

**d'ingénierie notamment.** L'intégralité des opportunités de développement de services est à retrouver dans le projet de charte des services publics sur le site internet de la commune.

Enfin, le projet communal de la commune nouvelle développait quatre axes stratégiques de développement :

- La nature et la ville
- L'excellence éducative et internationale
- La mobilité traitée dans sa globalité
- Les associations, piliers du vivre ensemble

**Ce projet d'avenir était ambitieux et se voulait répondre aux enjeux d'aujourd'hui.**

Ceux-ci sont liés, dans le désordre, aux changements climatiques, à la biodiversité, à la lutte contre les inondations, au développement des enseignements internationaux et des technologies numériques, à la construction d'un territoire plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs et à l'accompagnement à l'arrivée du T13 qui reliera nos communes jusqu'au centre-ville de Saint-Germain-en-Laye et enfin l'indispensable partenariat des associations au développement du territoire.

**Alors, oui, en dépit de tout ce qui vient d'être dit, il demeure que les risques de dilution de l'identité de L'Étang étaient trop ressentis**, ne nous garantissant pas d'être mieux à même de répondre à tous les défis déjà évoqués...



### CONSULTATION DES DOCUMENTS

Pour comprendre les enjeux, les avantages et les risques de cette étude, vous pouvez toujours retrouver l'intégralité des documents de travail, mis à disposition sur notre site internet : [www.letanglaville.fr](http://www.letanglaville.fr)

Peut-être que cette idée de commune nouvelle sera un jour plus concevable, à la faveur d'autres enjeux...

Aujourd'hui, il nous faut donc continuer à œuvrer pour la préservation de notre environnement. Contenir la production de logements, qu'ils soient sociaux ou privés, afin d'être toujours dans la juste mesure de l'aménagement de notre territoire.

S'investir pour une vie locale de qualité dans un environnement équilibré en lieux de vie, en espaces verts, en équipements sociaux et associatifs, et **s'inspirer de certaines marges d'amélioration révélées par cette étude pour mieux préparer demain.**